

Relations CP – CDA

Procès-verbal de la réunion Relations CP-CDA du 26 octobre 2021

Présents :

Bruxelles – Brabant Wallon	:	B. Claes
Hainaut	:	C. Notelaers
Liège	:	B. Riga
Luxembourg	:	J. M. Fivet
Namur	:	J. Lauwerys et O. Pierre
Secrétaire Département	:	C. Nicolas

Invités présents : J.P. Delchef, Président du CDA
B. Scherpereel, secrétaire général
P. Thomas, Commission informatique

Invités excusés : I. Delrue, Présidente Département Relations CP -CDA
O. Monsieur, CP BBW
R. Sonveaux, CP Hainaut
M. Corbisier, CP Liège
P. Groos, CP Luxembourg

1. Accueil des représentants

J. P. Delchef remercie les participants pour leur participation à la réunion organisée suite à l'actualité liée à la pandémie COVID-19. Un point sur l'arbitrage, point dont on aurait voulu se passer, sera aussi abordé.

2. Situation COVID-19

2.1. CST en Région Bruxelles Capitale

L'utilisation du CST a été étendue aux centres de sport de la Région de Bruxelles-Capitale le 15 octobre 2021, en vertu de l'ordonnance du 14 octobre 2021.

Dispositions applicables sur le territoire des 19 communes de Bruxelles Capitale.

CST obligatoire pour les joueurs et spectateurs de plus de 16 ans.

Communication de la COCOF : exemption du CST pour les officiels de table, les délégués des arbitres et le staff. Si pas de CST, port du masque obligatoire.

Pour les arbitres, il serait légitime d'appliquer la même consigne d'exemption.

La question a été posée, AWBB est en attente d'un retour.

Le port du masque est obligatoire sur le banc.

2.2. CST en Région Wallonne

Le CST est d'application en Wallonie à partir du 1er novembre.

Le contrôle du CST est obligatoire pour tout sport d'intérieur.

Le contrôle du CST s'applique aux personnes de 16 ans et plus.

L'AWBB est en attente des textes officiels pour les modalités d'application.

2.3. CST en Communauté Germanophone

CST obligatoire pour toutes les personnes de plus de 16 ans dans les infrastructures sportives, si plus de 50 personnes dans la salle.

2.4. Conséquences sur les compétitions de basket

10 matchs remis le week-end du 15/10, aucune remise le week-end du 22/10.

Pas de contrôles stricts du CST, gestion de la situation est complexe.

2.5. Proposition du CDA

Pas de remise de rencontre pour cause d'absence de CST.

Match non disputé = forfait avec toutes les conséquences prévues au ROI à l'exception des amendes qui ne seront pas appliquées, ni le forfait général en cas de 3 forfaits consécutifs.

Le protocole COVID reste d'application si plus de 3 joueurs avec test COVID positif.

Avis des CP pour s'accorder sur ces propositions :

CP HNT : Demande des précisions :

Si le forfait est déclaré à l'avance (72 heures), pas d'amendes, pas d'indemnités. Inversion des rencontres est possible (PC75).

Réponse : Si le forfait n'a pas été déclaré à l'avance, versement au club visiteur des indemnités (PC73).

CP Liège : Si un club ne contrôle pas le CST, l'équipe adverse peut refuser de jouer la rencontre pour des raisons sanitaires. Le forfait de l'équipe adverse est difficile à justifier.

Après discussion : Si cette situation se présente, le club adverse pourra déposer ses réserves pour non-application des règles. Le dossier sera pris en charge par le Conseil Judiciaire.

Accord des 5 CP pour ces propositions telles que précisées.

3. Arbitrage

3.1. Agression

Agression d'un arbitre hennuyer ce week-end au terme d'une rencontre en U18.

Le dossier est transmis au Procureur général.

P. Thomas informe que la personne qui a agressé l'arbitre est affiliée à l'AWBB.

La CFA du Hainaut a pris une sanction : ne pas convoquer d'arbitres pour les rencontres jeunes du club de l'agresseur pendant les 2 prochains week-ends. La sanction a pour but de montrer la difficulté d'arbitrer une rencontre. Le conseil d'administration de l'AWBB soutient l'action.

Propositions de réactions de l'AWBB :

- Message sur les réseaux sociaux
- Message de soutien à l'arbitre
- Proposition de retarder tous les matchs d'une minute le week-end prochain avec lecture d'un message par le capitaine de chaque équipe.
- Newsletter
- Signature des courriers officiels avec le message du Panathlon Wallonie-Bruxelles ' Arbitre supporter n°1 du sport'

Il est important d'avoir une action collégiale envers le corps arbitral.

CP Hainaut : propose de distribuer des folders aux participants sur le respect des arbitres.

Le message à lire sera transmis aux secrétariats de clubs et aux arbitres par l'AWBB.

Le message sera adapté en fonction de la compétition (jeune et senior).

CP Namur : O. Pierre informe que la Fédération Française fournit aux clubs des supports type poster avec valeurs et respect dans le sport. L'AWBB y réfléchit.

Accord des 5 CP pour les différentes propositions.

3.2. Action 'Arbitres de club'

Bilan de la distribution des chasubles

CP BBW : accueil positif des clubs

CP NAM : chasubles utilisées dans quelques salles

CP LUX : chasubles distribuées à 18 clubs lors de la formation à l'utilisation de la feuille électronique. Il en manque.

CP HNT : quelques clubs ne les ont pas encore reçues. La distribution est en cours.

CP LIEGE : satisfaction des clubs, la distribution continue.

CDA : propose la poursuite de l'action pendant toute la saison.

Les chasubles seront aussi utilisées lors des événements AWBB (tournois de Saint Nicolas, action 'Au nom du ballon', ...)

Il reste des chasubles en stock, les clubs peuvent en demander si besoin de plus.

3.3. Réunion du Département Arbitrage

Faisant suite à la demande des CP lors de la réunion précédente, une réunion avec les CFA est prévue le 02/11/21.

Ordre du jour : effectifs, disponibilités, formation et actions pour le recrutement.

4. Feuille électronique

P. Thomas a eu des réunions avec les différents CP afin d'aplanir les différends liés à l'utilisation de la feuille électronique.

CP Namur : a des craintes pour la durée de la période de transition. Une majorité de clubs n'ont pas encore l'équipement adéquat.

CP Liège : la distribution des PC a débuté. Le taux d'adhésion est peu important actuellement.

Bilan de l'utilisation de la feuille électronique :

693 matchs, 144 feuilles électroniques (20%)

Championnat régional : 29%

Province Hainaut : 41%

Province Namur : 19%

Province Brabant Wallon : 11%

Province Liège : 5%

Province Luxembourg : 19%

Le taux d'adhésion est variable d'une province à l'autre.

Début de la seconde phase de développements et de tests pour la feuille électronique : vérification des documents.

Les attentes des CP ont été entendues.

Adaptation de la période de transition

- Compétitions nationales : obligatoire dès le début du championnat
- Compétitions régionales (senior et jeune) : période de transition jusqu'au 31/12/2021. Obligatoire à partir du 01/01/2022.
- Compétitions provinciales : allongement de la période de transition jusqu'au 30/06/2022, obligatoire à partir de la saison 2022-2023.
Proposition d'envoyer un courrier commun de tous les CP avec le CDA aux clubs, avec comme objectif la promotion de l'utilisation de la feuille électronique.
Avancée progressive de l'utilisation de la feuille électronique.

Réflexions sur des actions à mettre en place :

- Les carnets de feuilles ne sont plus distribués, passage à la feuille électronique si plus de support papier.

- Choix d'un week-end avec utilisation obligatoire de la feuille électronique.
- Imposer à tous les clubs, l'utilisation au moins une fois, du support électronique.

Avis des CP

CP LUX : aurait préféré garder la date du 01/01/2022

CP NAM : Les clubs sont en attente des PC fournis par le CP. Echos positifs des clubs qui utilisent le support électronique.

CP HNT : Le CP accorde des subsides pour l'achat de matériel, 27 clubs/69 en ont fait la demande.

La dynamique est positive.

CP BBW : l'adhésion des clubs évolue doucement mais sûrement.

Accord de tous les CP pour dynamiser l'utilisation de la feuille électronique.

Quand un club a débuté l'utilisation de la feuille électronique, le retour à la feuille papier n'est pas autorisé excepté en cas de problèmes techniques.

Un courrier commun sera transmis aux clubs pour l'utilisation de cet outil.

Des arbitres de la VBL ont été agréablement surpris par la simplicité de la feuille électronique.

5. Divers

CP Liège : a reçu des remarques négatives par rapport à l'attitude d'un coach, qui est aussi membre de la DT. Son attitude devrait être un exemple. J.P. Delchef le contacte rapidement.

CP Lux : CST et exemption pour les arbitres ? Quand disposera-t-on de l'information ?

L'AWBB est en attente des textes légaux.

Une communication concernant le CST sera envoyée aux clubs au plus tard ce vendredi.

J.P. Delchef remercie les participants. Il invite les membres des CP à être attentifs à l'évolution de la situation sanitaire et des nouvelles modalités pour l'application du CST.

Jean-Pierre DELCHEF
Président de l'AWBB

Catherine NICOLAS
Secrétaire du Département